

Par arrêté municipal n°071/2023 et A-039-2023 en date du 26 avril 2023, les Maires des communes de Fleury-Mérogis et Le Plessis-Pâté ont ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°6 sur les communes de Fleury-Mérogis et Le Plessis Pâté.

A l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis du public et du commissaire enquêteur est approuvé par délibération du Conseil municipal.

Monsieur Alain GARNIER, architecte D.P.L.G et ancien Directeur de Services Techniques.

L'enquête publique se déroulera du 30 mai 2023 au 14 juin 2023 inclus, soit 16 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, soit :

MAIRIE DE FLEURY-MÉROGIS 12 rue Roger Clavier - 91700 Fleury-Mérogis

lundi : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 ; **mardi** : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 ; **jeudi** : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 ; **vendredi** : 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 ; **samedi** : 9h à 12h

MAIRIE DU PLESSIS-PÂTÉ place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté

lundi : 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 ; **mardi** : 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 ; **mercredi** : 8h30 à 12h00 ; **jeudi** : 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 ; **vendredi** : 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 ; **Fermée le samedi**

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- Un dossier comprenant le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation conformément à l'article R161-26 du code rural et de la pêche maritime,
- Les éventuels avis émis sur le projet,
- Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier aux jours et heures précités, sur support papier ou par voie dématérialisée sur un poste informatique à l'accueil des Mairies, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, par voie dématérialisée à l'adresse suivante : ep-alienation-cr-n-6-fleury-merogis-plessis-pate@mail.registre-numerique.fr ou les adresser directement par écrit à l'attention de **Monsieur le Commissaire-enquêteur, Enquête sur le projet de désaffectation et d'aliénation d'une partie du chemin rural n°6** :

- **Mairie du Plessis-Pâté, Place du 8 mai 1945, 91220 LE PLESSIS-PATE.**

- **Mairie de Fleury-Mérogis, 12 rue Roger Clavier, 91700 FLEURY-MEROGIS**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie :

-Le mardi 30 mai 2023 de 9h à 12h à la mairie de Fleury-Mérogis – 12 place Roger Clavier – 91 700 Fleury-Mérogis.

-Le mercredi 14 juin 2023 de 8h30 à 12 h à la mairie du Plessis-Pâté – Place du 8 mai 1945 – 91220 Le Plessis-Pâté

Le dossier d'enquête est également consultable :

- sur le site Internet de la Mairie du Plessis-Pâté www.leplessispate.fr à la rubrique cadre de vie / urbanisme /enquêtes publiques / chemin rural n°6
- sur le site Internet de la Mairie de Fleury-Mérogis : www.fleurymerogis.fr à la rubrique actualité/enquête publique/chemin rural n°6

- - sur le site internet : Adresse du registre numérique : <https://www.registre-numerique.fr/ep-alienation-cr-n-6-fleury-merogis-plessis-pate>
- Et chacun pourra y consigner éventuellement ses observations de façon dématérialisée (Adresse email de dépôt des contributions : ep-alienation-cr-n-6-fleury-merogis-plessis-pate@mail.registre-numerique.fr). Toute information complémentaire sur le projet peut être demandée auprès du service de l'urbanisme de la mairie du Plessis-Pâté (Contact : Monsieur MICHEL Romain – Tél. : 01.60.85.59.10) ou auprès du service de l'urbanisme de la mairie de Fleury-Mérogis (Contact : Madame CAMACHO Carolina– Tél. :01 69 46 72 14)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès des services municipaux dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.